

**La notion de vérité**  
**dans la théorie de l'argumentation dans la langue**  
**Etude pragmatique**

**Introduction**

Dans une émission télévisée, diffusée en 2007 en Egypte, la présentatrice discute avec son invité (général à la police, docteur en droit et porte parole du ministère de l'Intérieur) des agissements d'un policier accusé d'avoir torturé un citoyen au commissariat de police pour lui arracher des aveux. Profitant de son cellulaire doté d'une caméra, le citoyen, victime de la torture, a pu à l'insu de son bourreau, filmer toute la scène de la torture et remettre l'enregistrement aux mains de la justice. Pour repousser toute responsabilité éventuelle de son ministère, le général répond ; « Ecoutez, tant que l'affaire est entre les mains de la justice, on ne doit en aucune manière accuser le policier de quoi que ce soit, il faut attendre le jugement de la justice qui sera le titre de la vérité ».

Certes, toute personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire, mais est-ce un argument suffisant pour que les médias ne puissent accuser qui que ce soit ? La légitimité de cette interrogation tire son origine de l'obscurité enveloppant le terme « vérité ». Dire que le jugement de la justice est le titre de la vérité revient à confirmer le principe selon lequel on n'a pas le droit d'accuser quiconque n'a pas été l'objet d'accusations ou condamné par le pouvoir judiciaire, ce qui confirme le principe juridique « on est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire ». Mais quelle peut bien être la vérité que le jugement de la justice est censé en être le titre ?

Si le policier est condamné par les juges, sa culpabilité sera considérée comme juridiquement établie et par la suite indubitable, mais s'il est acquitté, faute de preuve ou de validité dans telle ou telle procédure, son innocence ne doit en aucune façon être mise en doute.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'astronome polonais Nicolas Copernic (1473-1534) a rompu avec le modèle géocentrique de Ptolémé (v.90-v. 168) selon lequel la

terre serait le centre de l'univers autour duquel tourneraient les planètes et les astres, modèle soutenu farouchement par l'Eglise qui y voit une conformité avec son interprétation de la Bible. Confronté à beaucoup de difficultés relatives à ce modèle, Copernic osa y substituer un modèle héliocentrique selon lequel la terre tourne autour du soleil et sur elle-même, modèle qui représentait pour lui la vérité scientifique qu'il faudrait à tout prix embrasser.

Là encore, s'impose la question « Que veut dire la vérité scientifique ?

Passons à un autre exemple.

Que l'on examine les énoncés suivants :

1. *Staline est mort : son cœur ne fonctionne plus*
2. *Staline est mort : ses opposants sont très contents*
3. *Staline est mort : ses enfants vont hériter une grande fortune.*
4. *Staline est mort : c'est la fin du stalinisme soviétique.*

Si le premier énoncé (1) définit en quelque sorte le sens de la mort par l'arrêt du cœur, les deux autres énoncés en dressent deux images différentes : une image où la mort est vue comme une raison de joie et une autre où elle constitue un fait juridique créateur de droits (l'héritage).

On est ici en présence de trois types de vérité : vérité scientifique, vérité discursive et vérité juridique. Dans les trois exemples, la vérité discursive est toujours présente tandis que la vérité scientifique est liée au type de discours utilisé.

Le premier énoncé peut être jugé faux ou vrai selon que la définition de la mort soit ou ne soit pas conforme à la réalité : la mort correspond-elle à l'arrêt du cœur ? Si la mort est scientifiquement définie par l'arrêt du cœur, l'énoncé en question est vrai. Autrement dit, notre analyse de l'énoncé est une analyse vériconditionnelle dans la mesure où elle porte sur correspondance entre l'information véhiculée par l'énoncé et la réalité.

Dans le deuxième exemple (2), il s'agit d'une figure tout à fait différente de la mort, c'est la mort comme occasion de joie pour certains individus, occasion

digne pour eux d'être célébrée. Car la mort de certains peut être une occasion heureuse pour d'autres, de quel genre de vérité s'agit-il ici ? C'est une vérité sociale, politique ou médiatique dans la mesure où les médias s'interrogent sur la réaction des opposants de Staline.

Dans le troisième exemple (3), la mort, conformément à la loi, est un fait créateur d'effets juridiques dont le droit à l'héritage. Autrement dit, la mort est une vérité juridique accordant aux enfants de Staline le droit d'en hériter ce qu'il possédait. Quant au (4), la mort de Staline y marque la fin d'une époque et le début d'une autre, il s'agit ici d'une vérité historique sur laquelle les historiens peuvent bien entendu ne pas être d'accord, étant donné que la mort de Staline ne marque pas la fin du communisme en Union soviétique par exemple.

De ces exemples, notre recherche a sa raison d'être.

Si la poursuite judiciaire vise à établir la vérité juridique : culpabilité ou acquittement, cela ne doit pas faire croire que la vérité juridique coïncide avec la vérité médiatique. On peut être acquitté conformément à la loi pour la simple raison que les procédures sont entachées de défaut entraînant la nullité et, par suite, l'acquittement, ce qui n'empêche pas que le policier en question soit à la fois acquitté judiciairement mais accusé médiatiquement. En d'autres termes « accuser » médiatiquement n'est pas « accuser » judiciairement, on est en effet en face de deux types de vérité : vérité juridique et vérité médiatique.

Mais qu'en est-il de la vérité linguistique ?

Notre recherche tente de répondre à cette question, mais elle choisit de le faire dans une optique déterminée : l'optique de la théorie de l'argumentation dans la langue où la vérité discursive n'est rien d'autre qu'une valeur argumentative. Nous allons tout d'abord exposer les notions de base de l'ADL, ensuite nous traiterons la notion de vérité discursive dans un texte narratif extrait d'une nouvelle de Maupassant « L'assassin ».

Notre recherche est donc étalée sur deux points :

- 1) Notions préliminaires dans la théorie de l'argumentation dans la langue.
- 2) La vérité discursive dans « L'assassin » de Maupassant.

## **I. Notions préliminaires dans la théorie de l'argumentation dans la langue (par abréviation l'ADL)**

La pragmatique linguistique s'est développée sur la base du rejet par Austin de l'illusion descriptive du langage. Austin et Searle à sa suite ont rejeté la thèse selon laquelle le langage sert à décrire la réalité. Pour eux, la fonction principale du langage consiste à agir sur le monde plutôt que de le décrire. Dans cette perspective, chaque énoncé correspond à un acte illocutoire. Pour interpréter un énoncé, il faudrait donc en identifier la force illocutoire. D'où l'importance de relever l'aspect conventionnel et codique de tout énoncé.

A la suite de la théorie d'Austin et de Searle, la pragmatique linguistique donne naissance à deux nouveaux courants linguistiques majeurs dans le domaine de l'interprétation de textes :

1) Approche pragmatique cognitive élaborée par Dar Sperber et Deirdre Wilson :

Selon cette approche, le langage sert essentiellement à décrire la réalité et, de façon accessoire, à être un moyen d'action. Cette approche insiste donc sur l'importance des processus inférentiels dans l'interprétation des textes. Un énoncé tel *Staline est mort* a pour fonction principale de nous informer d'un fait ou d'une réalité. Il acquiert sa valeur sémantique selon qu'il corresponde ou non à la réalité qu'il décrit. Il est vrai si, et seulement si, la mort de Staline est un fait réel. On est ici en présence de la même notion de vérité connue dans les inférences logiques où la proposition est jugée « vraie » si elle correspond à la réalité.

2) Approche pragmatique argumentativiste fondée sur la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombe (ADL) :

Selon cette théorie, la langue a principalement pour objet, non pas de décrire le monde ou des états de fait, mais de « régler le jeu intersubjectif par l'imposition d'obligations et de droits »<sup>1</sup> impliqués par la force illocutoire des énoncés. Un

---

<sup>1</sup> J. Moeschler, A. Auchlin, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, 2000, p. 145

énoncé comme *Staline est mort* : ses opposants sont contents ne sert pas, dans cette optique, à informer de la mort de Staline, mais d'argumenter pour une conclusion déterminée : le bonheur de ses opposants. Ainsi tout énoncé acquiert sa valeur sémantique du fait qu'il sert d'argument pour une conclusion ou de conclusion déductible d'un argument. Autrement dit, la notion de vérité linguistique se transforme ici en une notion de valeur argumentative sous-jacente à la langue. Pour déterminer la valeur sémantique de *Staline est mort*, on ne la cherche pas dans le monde extérieur, mais dans l'enchaînement discursif où se situe cet énoncé. Ainsi dire *Staline est mort* signifie que *ses opposants sont contents*.

La théorie de l'argumentation dans la langue distingue la notion de **phrase** de celle d'**énoncé**. La phrase est une entité abstraite qui a, non un sens, mais une signification. **La signification** de toute phrase est constituée par des **instructions interprétatives** qu'il faudrait observer afin de pouvoir construire le sens de son énoncé. Cela dit, la phrase n'a pas de contenu sémantique, mais des ordres. Une phrase comme *Staline est mort* donne des ordres à quiconque veut interpréter son énoncé dans une situation de discours :

- a) Cherchez son locuteur.
- b) Cherchez l'allocutaire et le destinataire.
- c) Cherchez le lieu et le temps où la phrase a été énoncée.
- d) Cherchez pourquoi et comment elle a été énoncée.
- e) Cherchez d'après la situation de discours quelle conclusion est déductible de l'énoncé ou de quel argument cet énoncé peut être une conclusion.

Ainsi se réalise la construction du sens de l'énoncé.

La tâche principale du linguiste consiste à mettre en œuvre un mécanisme (la signification des phrases) permettant de calculer le sens de l'énoncé dans les différentes situations de discours.

Dans l'ADL, **toute énonciation** est une représentation du sens de son énoncé. L'énonciation a une valeur sui-référentielle dans la mesure où elle se réfère à elle-même. L'énoncé *Staline est mort* ne se réfère pas à son objet (la mort de

Staline) mais à sa propre nature en tant qu'assertion sur la mort de Staline, c'est-à-dire au fait qu'elle affirme cette mort.

Ainsi toute énonciation comporte des renseignements sur sa nature, l'acte illocutoire qu'elle sert à accomplir et aussi les différentes instances de discours qui y sont impliquées et qui fondent **la polyphonie dans le discours**<sup>1</sup> :

1. **Le locuteur** auquel se réfèrent les marques de première personne et qui est habilité tout seul à accomplir les actes illocutoires et à mettre en scène les différents énonciateurs du discours. Or il faudrait distinguer deux types de locuteur : **locuteur en tant que tel** vu dans son engagement énonciatif comme dans les énoncés exclamatifs et **locuteur en tant qu'être du monde** vu comme un être parmi d'autres.

2. **L'énonciateur** qui se contente de soutenir telle ou telle position dans l'énoncé.

La théorie de l'argumentation dans la langue est passée dans son développement par certaines étapes. Au début, la langue était considérée comme un instrument servant à décrire les faits et à signaler les relations argumentatives entre eux.

Dans une seconde étape, l'ADL soutient que l'introduction de certains opérateurs dans l'énoncé détermine son orientation argumentative. Par exemple, la différence entre *peu* et *un peu* tient à ce que l'introduction de *peu* dans un énoncé permet d'enchaîner à celui-ci des conclusions que n'autorise pas *un peu*. Un énoncé, extrait de « L'assassin », comme *Lougère se rapprochait un peu du comptoir où trainait la caissière, une petite bonde, attiré vers elle invinciblement* est orienté vers des conclusions telles : *Lougère s'attachait à cette femme* ou *Il tomba amoureux d'elle*, conclusions contraires à celles que permet *peu* dans le même énoncé. Car *Lougère se rapprochait peu du comptoir*

---

<sup>1</sup> O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Minuit, 1984, pp.171-233. Il faudrait noter que la notion de polyphonie dans l'ADL est constitutive de l'énonciation. Elle tient à ce que tout énoncé consiste en une mise en scène par le locuteur d'instances énonciatives distinctes auxquelles le locuteur peut ou non s'associer.

*de la caissière* ne peut autoriser que des conclusions du type : *Il chercha à éviter la caissière* ou *Il fit peu de cas à la caissière*.

Plus tard, l'ADL est devenue une théorie purement argumentativiste en ne voyant dans la langue que des valeurs argumentatives inhérentes aux phrases, valeurs qui déterminent l'orientation argumentative de leurs énoncés dans le discours.

Tout énoncé se présente donc comme un argument pour une certaine conclusion, d'où l'enchaînement argumentatif du discours. Un énoncé comme *Staline est mort* se présente comme un argument pour une conclusion comme *Tout le monde va présenter ses condoléances à sa famille*. L'enchaînement argumentatif entre l'argument A et la conclusion C, dans cette étape de la théorie, est garanti par un principe relevant des croyances communes à la société où l'énoncé est utilisé, principe selon lequel la mort est facteur de condoléances, ce principe garant de l'enchaînement discursif est un topos. En effet, le recours à la théorie des topoï présente un salut devant le problème des enchaînements comme celui-ci : *Max se rapproche un peu de la caissière : il ne va donc pas se marier avec elle* dans un contexte où les hommes ont l'habitude de ne jamais se marier avec les femmes qui le séduisent. Autrement dit, le locuteur emploie ici une forme topique du type : *Plus séduction / Moins mariage*, ce qui permet de conclure : *Max ne va donc pas se marier avec la caissière*. Ainsi la possibilité d'utiliser *un peu* ou *peu* est intimement liée au topos mis en œuvre par le locuteur dans son discours.

Dire par exemple *Staline est mort* revient à appliquer le topos « Disparition/ Condoléances » à la situation de discours, ce qui conduit à la conclusion *tout le monde va présenter ses condoléances*.

La théorie des topoï<sup>1</sup> a été donc élaborée au sein de l'ADL pour fonder les enchaînements discursifs des énoncés. Les topoï sont les garants de l'argumentation discursive. Ce sont des croyances communes à une collectivité dont font partie au moins le locuteur et son allocutaire, croyances prenant la forme des principes généraux, en ce sens qu'ils valent pour une multitude de situations différentes. Ils sont aussi graduels, c'est-à-dire qu'ils mettent en relation deux prédicats ou deux échelles graduées. Dans un énoncé comme : *Lougère est séduit par la caissière : il va l'aimer* le topos employé met en relation les deux échelles : *Séduction / Amour*. Vu les deux sens dans lesquels les deux échelles peuvent se parcourir : montée et descente, le topos fait correspondre à chaque sens du parcours de l'échelle antécédente « Séduction », un sens de parcours de l'échelle conséquente « Amour ». D'où on aura deux types de formes topiques<sup>2</sup> :

- **formes concordantes** où les deux échelles ont le même sens de parcours et qui se présentent sous ces formes converses : + P, +Q et - P, -Q

- **formes discordantes** où les deux échelles ont des directions de parcours opposées et qui se présentent sous ses formes converses : + P, - Q et - P, + Q

Selon Ducrot, tout mot lexical contient dans sa signification un « paquet de topoï ». Pour l'utiliser, le locuteur doit en sélectionner le topos qu'il va employer dans la situation de discours.

Dans « l'assassin » lorsque le jeune avocat défend son client accusé d'avoir tué son patron qui l'avait renvoyé de son travail, il dit : « *On ne peut être un honnête homme, vraiment un honnête homme, dans toute la force de ce terme, que si on est un respectueux. L'homme qui respecte a les yeux fermés. Il croit.* » Dans son énoncé *l'homme qui respecte a les yeux fermés. Il croit*, le locuteur met en œuvre un topos reliant deux prédicats : Respect et Foi (plus on respecte,

---

<sup>1</sup> J. C. Anscombe et alii, *Théorie des topoï*, Kimé, 1994. Voir aussi J.C.Anscombe, « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, Montréal, 1989, p. 13-56.

<sup>2</sup> O. Ducrot, « Topoï et formes topiques », dans *Théorie des topoï*, Kimé, 1994, pp. 85-99

plus on croit). L'avocat va plus loin dans la nouvelle développer le même topos au point de démontrer l'assassinat comme une conséquence du respect (*mais nous n'en portons pas au fond du cœur la foi aveugle, innée, brutale, comme cet homme.*)

Pour déterminer le sens d'un énoncé, il faudrait donc chercher le topos mis en œuvre par le locuteur dans son discours. Etant le garant qui permet le passage d'un énoncé servant d'un argument à un autre énoncé servant de conclusion, la notion de topos a une conséquence importante dans la sémantique argumentative : le sens d'un énoncé-argument est déterminé par le sens de l'énoncé-conclusion. Ainsi, la vérité discursive d'un énoncé comme : *L'assassin est respectueux* se détermine par l'énoncé-conclusion *Il ferme les yeux*. On ne cherche pas en dehors du discours un référent auquel correspond le prédicat respecter. C'est l'enchaînement argumentatif autorisé par le topos qui détermine la valeur sémantique du prédicat. Il n'y a donc pas un sens littéral fixe pour tel ou tel prédicat, sens qui correspondrait aux objets du monde. Même les prédicats tels : table, auto, cinéma...etc., ils contiennent dans leur significations un paquet de topoï dans la mesure où ils évoquent des tas des topoï établissant des relations entre infiniment de concepts différents comme : Table / Nourriture, Table / Etude, Table / Réunion. On n'a des objets du monde que des représentations discursives de nature topique.

Néanmoins la théorie des topoï n'est pas à l'abri des critiques.

Si la signification du mot ou de la phrase est un paquet de topoï, on risque de trouver à l'intérieur de ce paquet des topoï incompatibles chaque fois que l'on a affaire à un enchaînement argumentatif non doxal ou paradoxal comme dans : Paul a beaucoup étudié : il a donc échoué. Si dans la signification de étudier, on a un topos reliant Etude à Réussite, on sera obligé d'y ajouter un topos incompatible du type : Etude/ Echec.

Ajoutons aussi que l'emploi des topoï implique l'attribution à certains objets ou à certaines activités des propriétés prévues par les topoï, ce qui est incompatible

avec la sémantique argumentative qui cherche à se débarrasser de toute conception référentialiste. Pour ces raisons de cohérence interne, Ducrot abandonne la théorie des topoï et y substitue la théorie des blocs sémantiques.

### **La théorie des blocs sémantiques**

Elaborée par les travaux de Marion Carel<sup>1</sup> depuis le milieu des années 90 et développée par Oswald Ducrot, la théorie des blocs sémantiques (TBS) s'oppose au postulat selon lequel tout enchaînement argumentatif repose sur deux éléments de sens : élément qui argumente et un autre qui conclut. Selon la TBS, tout énoncé est enchaînement argumentatif caractérisé par une relation d'**interdépendance** de ses entités linguistiques. L'interdépendance des entités linguistiques se manifeste sous deux aspects : **aspect normatif** et **aspect transgressif**. En ce qui concerne les connecteurs reliant les segments de l'enchaînement argumentatif, ils peuvent être ramenés à un des deux types : type de *donc* (connecteurs normatifs) et type de *pourtant* (connecteurs transgressifs). Un énoncé comme *Lougère est un honnête homme : donc il est hors de tout soupçon* appartient à l'aspect normatif qu'on peut abrégé par la formule : Honnêteté DC neg-Soupçon où neg est un opérateur négatif. Par contre, un énoncé comme *Lougère est un honnête homme, pourtant il n'est pas hors de tout soupçon* appartient à l'aspect transgressif qu'on peut abrégé par la formule : Honnêteté PT Soupçon. Or il faudrait souligner que les deux aspects précédents sont aussi argumentatifs l'un que l'autre, sur le même pied d'égalité et sans que l'un soit dérivé de l'autre. Ils appartiennent tous les deux au même enchaînement argumentatif ou au même **bloc sémantique**. Tout bloc sémantique possède donc deux aspects : normatif en DC et transgressif en PT.

---

<sup>1</sup> M. Carel, *Vers une formalisation de la théorie de « l'argumentation dans la langue »*.

Thèse de doctorat de L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1992.

L'entité linguistique peut être ramenée à un enchaînement argumentatif qui est une sorte de paraphrase de cette entité, paraphrase dont elle ne fait pas partie.

Cet enchaînement constitue **une argumentation interne**<sup>1</sup> de l'entité.

Ex : L'entité *irréprochable* dans l'énoncé de l'avocat de Lougère :

*Un employé **irréprochable**, doux et timide, a assassiné son patron.*

A supposer que l'argumentation interne de *irréprochable* se formule ainsi :

*Il y a des règles à observer DC on les observe*, l'entité irréprochable n'intervient pas dans son argumentation interne qui n'a qu'un seul aspect (aspect normatif en DC) : Règles DC Observation (X conn Y). Quant à l'aspect transgressif :

Règles PT neg-Observation : *Il y a des règles, pourtant on ne les observe pas*, il constitue l'argumentation interne d'une autre entité linguistique : *Reprochable*.

Lorsque l'entité linguistique figure dans l'enchaînement argumentatif, on est en présence de l'une argumentation externe de cette entité, comme dans :

1) *Lougère est irréprochable : donc il se conforme à toutes les règles ou donc tout le monde l'apprécie.*

2) *Lougère est irréprochable, pourtant il ne se conforme pas à toutes les règles ou pourtant tout le monde ne l'apprécie pas*

On voit bien ici que l'argumentation externe de toute entité linguistique possède à la fois les deux aspects : normatif (dans 1) et transgressif (dans 2).

Si l'aspect (défini comme l'ensemble d'enchaînements) associé à telle ou telle entité, soit de façon interne, soit de façon externe, fait partie de sa signification linguistique, il s'agit **d'un aspect structurel**<sup>2</sup>. Mais si c'est le discours, et non pas la langue, qui associe l'aspect à telle ou telle entité, on a affaire ici à un **aspect contextuel** comme le montrent les exemples suivants :

a) *L'homme qui respecte a les yeux fermés :*

---

<sup>1</sup> M. Carel, « Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes », *Langages*, juin 2001, n° 142, p.10- 21

<sup>2</sup> O.Ducrot, « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, juin 2001, n° 142, p. 22-40

Cet énoncé définit le prédicat *respecter* par l'enchaînement argumentatif *avoir les yeux fermés* (avoir une confiance totale). Comme l'aspect : Respect DC Confiance ne fait pas partie de la signification linguistique de l'entité *respecter*, il se pose comme un enchaînement définitoire attaché à *respecter* par le discours du locuteur (l'avocat). Il s'agit ici **d'une argumentation contextuelle externe**.

2) *On ne peut être un honnête homme... que si on est respectueux :*

Cet énoncé peut se reformuler ainsi : *c'est un homme respectueux, donc il est honnête*. Comme l'aspect normatif Respect DC Honnêteté, associé à *respectueux*, est inscrit dans la signification linguistique de l'entité *respectueux*, il constitue **une argumentation structurelle externe**.

Reste maintenant à définir **les enchaînements linguistiquement paradoxaux**<sup>1</sup>

Selon Ducrot et Carel, un enchaînement est linguistiquement doxal si l'aspect auquel il appartient est déjà inscrit dans la signification intrinsèque d'un de ses segments comme l'enchaînement *Lougère est respectueux donc c'est un honnête homme* qui appartient à l'aspect Respect DC Honnêteté, aspect inscrit dans la signification intrinsèque du segment *Lougère est respectueux* (que serait le respect ce n'était pas un motif d'être honnête)

Par contre, pour qu'un enchaînement X conn.Y (où conn est un connecteur ou normatif ou transgressif) soit linguistiquement paradoxal, il faut qu'il satisfasse les deux conditions suivantes :

- a) il doit ne pas être un enchaînement doxal
- b) il doit devenir doxal quand on transforme son connecteur (conn) en un connecteur inverse (DC en PT ou PT en DC)

Ainsi un enchaînement comme « *Là son crime : le respect* » utilisé par l'avocat pour défendre son client, est un enchaînement paradoxal car.

---

<sup>1</sup> M. Carel ; O. Ducrot, « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative » in *Langue française*, 1999, volume 123, N° 1 et 2, pp. 6-40

1. il n'est pas doxal, en ce sens que l'aspect auquel il appartient **Respect DC Crime** n'est pas inscrit ni dans la signification intrinsèque de Respect ni dans celle de Crime.

2. il devient doxal lorsqu'on transforme son connecteur DC en PT : *Il respecte la loi, **pourtant** il a commis ce crime*, l'aspect **Respect PT Crime** auquel appartient tout l'enchaînement est inscrit dans la signification intrinsèque de *Respecter*.

Passons maintenant à l'analyse de quelques extraits de « L'assassin ».

## II. La vérité discursive dans « L'assassin » de Guy de Maupassant<sup>1</sup>

Accusé d'avoir tué son patron M. Langlais, Lougère travaillait comme caissier dans une banque. Ayant perdu sa femme, morte à la suite d'une fièvre typhoïde, Lougère, d'après la plaidoirie de son jeune avocat, souffrait énormément de la solitude. Comme il avait pris l'habitude d'aller s'asseoir dans une brasserie voisine, il se sentit irrésistiblement attiré vers la caissière, une petite blonde, gracieuse et prévenante. Il tomba amoureux d'elle et l'épousa. Or la jeune femme prit le plaisir à tromper son mari avec tous les employés de la banque. Il séduisit même le fils de son patron. Ayant eu vent de cette relation entre son fils et la caissière, M. Langlais, le patron, ne tarda pas appeler Lougère pour lui déclarer sa décision de mettre fin à ses services. Indigné, Lougère insulta son patron qui finit par lui « jeter à la face la vérité ». Lougère, furieux, se jeta sur son patron et, avec les ciseaux qui traînaient sur le bureau, il le poignarda dans la poitrine. Telle est l'histoire de l'assassinat telle que l'avocat de Lougère l'a raconté aux jurés.

Quant au narrateur, le lecteur ne le voit que deux fois :

- au début de la nouvelle et avant de confier à l'avocat la charge de raconter l'histoire de son client : « *Le coupable était défendu par un tout jeune avocat, un débutant qui parla ainsi :* ».

- à la fin de la nouvelle pour déclarer le jugement prononcé par la cour :

« Après une courte délibération, le prévenu fut acquitté. »

A part ces deux interventions du narrateur, tout le discours est pris en charge par l'avocat.

Le discours de l'avocat passe par deux étapes. Dans la première étape, il dresse un portrait moral de son client, portrait où Lougère est vu comme un homme

---

<sup>1</sup> Le texte de « L'assassin » de Maupassant fut publié dans Gil Blas du premier novembre 1887, puis publié dans le recueil *Le rosier de Madame Husson*

irréprochable, honnête, respectueux, vivant dans un monde plein de corruption, de gredineries humaines, de cupidité et de malveillance.

Dans la seconde étape, le jeune avocat passe au récit des faits « *Laissez-moi vous raconter sa vie* », mais dans son récit, il ne manque pas de s'arrêter pour nous parler de la manière dont son client a été élevé, de sa mère, de son père et de toutes les valeurs sociales et morales de sa famille.

En ce qui concerne le portrait moral du personnage, regardons les énoncés suivants :

*1) Jean-Nicolas Lougère est fils de gens très honorables qui ont fait de lui un homme simple et respectueux. Là est son crime : le respect !*

*2) Il faut entrer dans certaines familles arriérées et modestes, pour y retrouver cette tradition sévère, cette religion de la chose ou de l'homme, du sentiment ou de la croyance revêtus d'un caractère sacré, cette foi qui ne supporte ni le doute ni le sourire, ni l'effleurement d'un soupçon*

*3) Nous autres, dont les yeux sont grands ouverts sur le monde, qui vivons ici, dans ce palais de la justice qui est l'égoût de la société, où viennent échouer toutes les infamies, nous autres qui sommes les confidents de toutes les hontes, les défenseurs dévoués de toutes les gredineries humaines, les soutiens, pour ne pas dire souteneurs, de tous les drôles et de toutes les drôlesses, depuis les princes jusqu'aux rôdeurs de barrière, nous qui accueillons avec indulgence, avec complaisance, avec une bienveillance souriante tous les coupables pour les défendre devant vous, nous qui, si nous aimons vraiment notre métier, mesurons notre sympathie d'avocat à la grandeur du forfait, nous ne pouvons plus avoir l'âme respectueuse.*

Dans le premier exemple, l'enchaînement linguistiquement paradoxal « Là est son crime : le respect » où le respect n'est rien d'autre que le crime, conteste

toute l'institution linguistique et sociale pour y en substituer une autre où le respect implique dans son argumentation externe la nécessité de commettre le crime. On est ici en présence d'un bloc sémantique paradoxal relevant d'une argumentation externe contextuelle puisque c'est le discours de l'avocat qui instaure cette vérité : que serait le respect si ce n'était pas un motif de commettre le crime pour défendre la vertu ?

Dans le deuxième exemple, on a affaire à l'enchaînement argumentatif suivant : *Il faut entrer dans certaines familles arriérées et modestes, pour y retrouver cette tradition sévère, cette religion de la chose ou de l'homme, du sentiment ou de la croyance revêtus d'un caractère sacré.* Cet énoncé peut être reformulé ainsi : *Ce sont des familles arriérées et modestes, donc elles ont une tradition sévère et une religion de la chose ou de l'homme,* enchaînement qui appartient à l'aspect : Modestie et neg-Progrès DC Vertu. Autrement dit, le discours de l'avocat met en œuvre un bloc sémantique caractérisé par l'interdépendance entre ses deux éléments familles arriérées et la religion ou la croyance (que serait une famille arriérée et modeste si ce n'était pas une famille qui vénère la tradition et respecte scrupuleusement les préceptes de la religion ? De même que seraient la vénération de la tradition et le respect de la religion si ce n'était pas une raison pour accepter d'être en retard sur son temps ?). Le locuteur continue sa démarche consistant à recréer et à reproduire en les modifiant les blocs sémantiques des entités linguistiques de manière à transformer l'assassin en un homme vertu qui n'a commis son crime que parce qu'il est vertueux.

Dans le dernier exemple où le pronom de première personne « nous » est dominant de toute la séquence, le locuteur exerce une autocritique pour accentuer la noblesse de son client. Dans l'énoncé *nous qui, si nous aimons vraiment notre métier, mesurons notre sympathie d'avocat à la grandeur du forfait, nous ne pouvons plus avoir l'âme respectueuse*, le locuteur pour mettre en évidence la vilenie des avocats dont il fait partie affirme :

*Nous mesurons notre sympathie d'avocat à la grandeur du forfait, donc nous ne sommes pas respectueuses.* Dans cet énoncé, on peut distinguer deux enchaînements :

a) *On exprime une sympathie parce qu'il y a un grand forfait.*

A supposer que l'entité « *sympathie* » ait pour argumentation interne :

*Il n'y a pas d'intérêt matériel à obtenir, pourtant on partage les souffrances avec autrui.* L'énoncé (2) serait donc vu comme comportant un enchaînement linguistiquement paradoxal. Parce que son aspect **Forfait DC Sympathie** n'est inscrit dans aucun de ses segments (il n'est donc pas doxal) et qu'en inversant son connecteur, on obtiendrait un enchaînement doxal : Forfait PT Sympathie, i.e. *Il y a un grand forfait, même si on a de la sympathie pour le client.*

L'enchaînement linguistiquement paradoxal casse l'institution linguistique et en recrée une nouvelle en lui donnant une valeur sémantique empoignante. Car à côté des avocats, Lougère serait un ange.

b) « *donc nous ne sommes pas respectueuses.* ».

Si l'aspect Forfait DC Sympathie que l'on a vu dans le premier segment (*Nous mesurons notre sympathie d'avocat à la grandeur du forfait*) peut être une argumentation interne d'une entité comme « *Malhonnête* », l'enchaînement *donc nous ne sommes pas respectueuses* paraît comme une argumentation externe structurel du premier segment, étant donné qu'il est inscrit dans sa signification linguistique (la malhonnêteté implique dans sa signification linguistique le manque de respect : *Il est malhonnête, donc il ne respecte pas les préceptes moraux.* Si donc Lougère était le seul respectueux dans une société où tout le monde n'est pas respectueux, il devrait être acquitté.

Dans la deuxième partie de la plaidoirie, où l'avocat expose les faits, il commente la conduite de la jeune caissière :

« *Ai-je besoin de vous dire, messieurs les jurés, que la conduite de cette fille était des plus irrégulières et que le mariage, loin de mettre un frein à ses écarts, sembla au contraire les rendre plus éhontés ?* »

Dans l'énoncé *le mariage, loin de mettre un frein à ses écarts, sembla au contraire les rendre plus éhontés*, on a affaire à deux enchaînements argumentatifs :

- a) *On est marié, pourtant on continue d'avoir des écarts de conduite*
- b) *On est marié, donc on continue d'avoir des écarts de conduite.*

Le bloc sémantique auquel appartient (a) contient les deux aspects converses suivants : Mariage DC neg-Ecarts (normatif) et Mariage PT Ecarts (transgressif). On voit bien que l'aspect transgressif auquel appartient (a) fait partie en quelque sorte de la signification intrinsèque du segment « *Mariage* ». Il s'agit d'une argumentation externe structurelle, c'est-à-dire une argumentation établie par l'institution linguistique pour l'entité « *Mariage* ».

Passons maintenant à l'énoncé (b).

On est en présence d'un enchaînement linguistiquement paradoxal car :

- il n'est pas doxal (l'aspect Mariage DC Ecarts n'est pas inscrit dans la signification intrinsèque de *Mariage*)
- si l'on inverse son connecteur, on obtient :

*On est marié, pourtant on a des écarts*, enchaînement qui est linguistiquement doxal.

Dans cet exemple, l'avocat de Lougère continue de saper les valeurs argumentatives des mots afin de lui construire de nouvelles significations qui lui permettraient de manipuler son auditoire.

Examinons maintenant l'énoncé avec lequel le jeune avocat conclut sa plaidoirie :

*Voici, messieurs les jurés, le simple récit de ce meurtre, que dire de plus pour sa défense ? Il a respecté sa seconde femme avec aveuglement parce qu'il avait respecté la première avec raison.*

Avant de déterminer l'aspect auquel appartient l'enchaînement *Il a respecté sa seconde femme avec aveuglement parce qu'il avait respecté la première avec raison*, examinons tout d'abord les deux segments : *respecter avec raison* et *respecter avec aveuglement*.

En termes de la théorie de topoï, le segment *avec raison*<sup>1</sup> est un modificateur déréalisant dans la mesure où cette expression (Y), associée au prédicat X *respecter*, sert à atténuer l'applicabilité des topoï inhérents à ce prédicat, ce qui est vérifié par le test de « *Mais* » que posait Ducrot pour repérer les modificateurs déréalisans. Il doit être possible d'énoncer « X, mais X Y » sans avoir une raison argumentative précise d'opposer X à XY<sup>2</sup> comme dans :

*Pierre respecte sa femme, mais il la respecte avec raison.*

Dans cet exemple, *avec raison* est considéré comme modificateur déréalisant par rapport à *respecter* dans la mesure où il est possible d'énoncer *respecter mais sans raison* sans avoir une raison argumentative directe d'opposer *respecter* à *respecter sans raison*.

Par contre, l'expression *avec aveuglement* est un modificateur réalisant par rapport au prédicat *respecter* dans la mesure où il sert à renforcer l'applicabilité des topoï inhérents au prédicat *respecter*, ce qui est attesté par le possibilité

---

<sup>1</sup> En termes de la théorie des blocs sémantiques, l'expression *avec raison*, étant associé au prédicat *respecter* est considéré comme un « internalisateur transgressif » c'est-à-dire qu'elle introduit dans l'argumentation interne du segment « *respecter avec raison* » l'aspect transgressif du prédicat « *respecter* » (comme dans : *Pierre respecte sa femme : pourtant il ne ferme pas ses yeux sur ses erreurs* ; quant à l'aspect normatif de *respecter*, on le voit dans : *Pierre respecte sa femme, donc il ferme ses yeux sur ses erreurs*, aspect que l'on retrouve dans l'expression *respecter avec aveuglement* où *avec aveuglement* est considéré comme un internalisateur normatif qui introduit dans l'argumentation interne du prédicat *respecter avec aveuglement* l'aspect normatif du prédicat *respecter* tout seul. Voir O. Ducrot, « Les internalisateurs » dans *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter lang, 2002, pp.1-11

<sup>2</sup> O.Ducrot, « Les modificateurs déréalisans », *Journal of Pragmatics*, 1995, vol. 24, n° 1-2, p.147. Voir aussi notre thèse de doctorat *Les modificateurs argumentatifs et leur fonction dans des fables de La Fontaine* présentée à l'université du Caire, 2006, p.164.

d'énoncer : X, même XY sans avoir une raison argumentative précise de renchérissement : *Pierre respecte sa femme, il la respecte même avec aveuglement.*

Ainsi, l'enchaînement *Il a respecté sa seconde femme avec aveuglement parce qu'il avait respecté la première avec raison* appartient à l'aspect :

**Respecter DC Respecter plus** (respecter sa première femme est une raison pour respecter plus sa seconde femme). D'où la conclusion : plus on respecte, plus on est victime. Le problème de Lougère tient à ce qu'il est de plus en plus respectueux dans une société qui ne l'est pas.

Sans même aborder les moindres questions relatives aux éléments juridiques du crime, la plaidoirie de l'avocat est couronnée par l'acquittement de son client. L'acquittement de Lougère n'est donc dû au fait que son innocence a été **juridiquement** établie par la défense (vérité juridique correspondant à la loi), mais au fait que le discours de la défense a pu transformer la criminalité passible d'une punition (vérité juridique) en une vertu entraînant l'acquittement.

### **Conclusion :**

Notre analyse de la notion de vérité discursive dans les extraits de « L'assassin » de Maupassant révèle que la vérité discursive est étroitement liée à la possibilité qu'a le discours de construire en permanence et grâce à ses multiples potentialités argumentatives de nouvelles significations et de nouveaux enchaînements qui risquent parfois de briser les cadres linguistiques institutionnels pour en recréer d'autres.

De plus, si la vérité discursive n'interdit pas le recours aux normes extralinguistiques pour déterminer d'autres concepts de vérité : vérité juridique, scientifique, politique...etc., elle a ceci de particulier qu'elle résiste à toute contrainte l'interdisant de se manifester et d'avoir son mot dire, comme on l'a vu dans le discours du jeune avocat.

## Bibliographie

### I. Ouvrages :

**Abdel Fattah, Essam,**

*Les modificateurs argumentatifs et leur fonction dans des fables de La Fontaine*, Thèse de doctorat de l'Université du Caire, 2006

**Anscombe, J. C., et Ducrot, O.,**

*L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

**Anscombe, J. C., Ducrot, O., Maria Marta Gracia, Negroni, Silvia Palma et Marion Carel,**

*Théorie des topoï*, Paris, Kimé, 1995.

**Carel, M.,**

*Vers une formatisation de la théorie de « l'argumentation dans la langue ».*

Thèse de doctorat de L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1992.

**Ducrot, O.,**

- *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980.

- *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.

**Moeschler, J., Auchlin, A.,**

*Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, Paris, 2000.

### II. Articles

**Anscombe, J. C.,**

- « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, Montréal, 1989, p. 13-56.

**Carel, M.,**

- « Sémantique discursive et sémantique logique : le cas de *mais* », in *Modèles linguistiques*, vol. 39, 1999, XX, 1, p.133-140.
- « Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes », *Langages*, juin 2001, n° 142, p.10- 21

**Ducrot, O.,**

- « Topoi et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française*, Tokyo, n°22, 1988, p.11-14. Réédité dans *Théorie des topoi*, Paris, Kimé, 1994, p. 85-99.
- « Topoi et sens ». *Actes du 9<sup>ème</sup> Colloque d'Albi*, Université de Toulouse Le Mirail, 1989, p.1-22.
- « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française*, septembre 1999, n° 123, pp.6-39.
- « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, juin 2001, n° 142, p. 22-40
- « Les internalisateurs » dans *Macro- syntaxe et macro-sémantique*, édité par Andersen et Nolke, berne, Peter Lang, 2002, p.1-11